

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le 05 mars, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date convocation : 26 février 2026

Secrétaire de séance : Fabienne AGNOUX.

PRESENTS : Mesdames, Fabienne AGNOUX, Jeanne-Marie AMOREIRA, Sandrine LETOQUIN, Brigitte LAURENSOU, Audrey PAREL, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Francis GUILLOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX, Georges CARAMINOT, Stéphanie MAGNE, Marie-Claude AVELINO.

PROCURATION(S) : Marie-Claude AVELINO donne procuration à Gérard BRETTE.

Stéphanie MAGNE donne procuration à Brigitte LAURENSOU.

**Délibération n° 2026-15
Subventions aux associations**

M. le Maire propose le versement des subventions aux associations sous réserve qu'elles en fassent la demande, selon le tableau suivant :

Jeunesse Sportive Rosiéroise	2 000,00 €
F.A.L (ligue de l'enseignement : fédération des associations laïques 19)	200,00 €
Bibliothèque Centrale de Prêt	80,00 €
Fondation du patrimoine	100,00 €
Jeunesses Musicales de France	80,00 €
APAJH CORREZE (association au service de la personne en situation de handicap)	100,00 €
Prévention Routière	50,00 €
Radio Vassivière-Chardon	50,00 €
PEP 19 Pupilles de l'enseignement de la Corrèze	80,00 €
Les Restos du Cœur	500,00 €
Le Secours Populaire	500,00 €
Association Roc du Gour Noir (festival luzège)	100,00 €
Office National des Anciens Combattants (ONAC)	100,00 €
DDEN délégation départementale de la Corrèze	100,00 €
Banque alimentaire de la Corrèze	500,00 €
ANACR (Assoc Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance)	100,00 €
LEZ ARTS ET SALAMANDRE	100,00 €
SOS Violences conjugales	150,00 €
Association des donneurs de sang bénévoles du pays d'Égletons	100,00 €
Les Rascasses	100,00 €
France ADOT (association pour le Don d'organes)	100,00 €
Planning familial itinérant	100,00 €
Association des conciliateurs de justice	100,00 €
MLAP	200,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le versement des subventions aux associations comme indiqué ci-dessus.

Membres : 14

Présents : 9

Représentés : 2

Nombre de votants : 11

Exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE

La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX

